

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 02/11/2020

Heure de début de séance : 18 h 00

Heure de fin de séance : 18 h 35

Président de séance	Monsieur Olivier Castel	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme Christine DAVID	Proviseur adjoint

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

24 présents

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Hommage à Samuel Paty et organisation pédagogique
4. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance est ouverte. M le proviseur, introduit la réunion en rappelant qu'elle a pour but de revenir sur la journée d'hommage à Samuel PATY et remercie M MARONI (représentant des parents d'élèves) de son intervention à 11h15 en soulignant l'importance de la présence des délégués parents lors de ce temps solennel. L'ordre du jour est ainsi adopté.

Mme le proviseur adjoint, Mme David, est désignée secrétaire de séance.

3. HOMMAGE A SAMUEL PATY ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

M le proviseur reprend le déroulé de la journée.

Les enseignants se sont réunis pour un **temps de concertation de 8h à 10h**. A la suite, un Conseil pédagogique a permis de croiser les propositions, les questionnements et les positionnements des équipes pédagogiques.

Les cours de 10h selon l'emploi du temps ont permis une expression des élèves avec leurs enseignants.

A 11h15 un hommage a été rendu par M MARONI puis par M le proviseur devant l'ensemble des élèves et des personnels. Il souligne le **comportement exemplaire des élèves pendant la minute de silence qui a suivi.**

A 13h30, le Conseil de délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) s'est réuni avec les CPE, la direction du lycée et un représentant enseignant. Les élèves ont exprimé leur ressenti sur les échanges de la matinée. Le constat est celui d'un contexte lourd et globalement pénible. L'assassinat de Samuel Paty n'est malheureusement apparu que comme une information négative parmi d'autres. Certains ont été choqués. Les élèves ont éprouvé des difficultés pour en débattre, ils soulignent la crainte de ne pas avoir le bon mot ou le bon lexique, la peur d'offenser ou de froisser les autres élèves, la crainte de l'amalgame. Ils souhaitent pouvoir mieux connaître les principes de laïcité mais aussi les particularités des différentes religions (besoins d'une « pique de rappel » par rapport à ces notions étudiées au collège). Ils se posent aussi des questions sur l'attitude à tenir s'ils sont témoins, en particulier sur les réseaux sociaux, de paroles de haine. De même, ils se demandent quel est le cadre légal face à ces dérives.

M le proviseur revient sur les décisions arrêtées ce jour :

- Il faut donner la parole aux élèves ;
- Dans les différentes disciplines, mettre en avant tout ce qui traduit la liberté d'opinion et la liberté d'expression et ce sans tous les domaines, montrer aux élèves que toutes les disciplines apportent des outils ;
- Création d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour apporter de la matière aux enseignants en charge de l'enseignement moral et civique ;
- Jusqu'à fin décembre, les cours d'EMC seront consacrés à cette thématique avec une possibilité de co-intervention car ces notions concernent toutes les disciplines ;
- Faire produire aux élèves leur vision de ces notions sur les trois niveaux ;
- Bilan fin décembre pour savoir quelle suite à donner, la nécessité de reprendre ou non ces notions pour aider les élèves à construire leur liberté d'expression.

Lors du CVL, les élèves ont proposé de monter un projet pour le 09/12 qui est la journée de la Laïcité.

Un représentant enseignant tient à préciser que l'ensemble des personnels enseignants sont satisfaits d'avoir pu rendre hommage à son collègue et remercie M le proviseur d'avoir maintenu l'organisation du temps de concertation. Il précise aussi que dans l'Académie, 72 établissements (sur 456) ont maintenu l'hommage avec la banalisation du créneau de 8h à 10h, le temps de réflexion avec les élèves de 10h à 11h et l'hommage à 11h15 alors que le Ministère de l'Education avait réduit ce temps à une minute de silence à 11h15 (dernières consignes officielles). « Notre collègue est mort car il faisait son travail, il méritait notre hommage ». Il évoque le mépris ressenti d'avoir voulu réduire l'hommage à une minute en prétextant le danger sanitaire en soulignant qu'un hommage réduit à une minute de silence, cela revient à donner raisons aux terroristes.

Un représentant enseignant est demandeur d'une formation sur la gestion de la prise de paroles des élèves sur des sujets difficiles.

Un parent d'élève intervient pour proposer l'intervention du référent Laïcité de l'Académie qui était venu au collège Brassens l'année et dont elle avait apprécié l'action sur l'établissement.

Un autre parent présente le flyer sur la laïcité imprimé par la FCPE et propose d'apporter des exemplaires lors du prochain CA pour diffusion auprès des élèves

Un enseignant remarque que les programmes sont lourds, que le temps est limité, ces contraintes ne pourront pas permettre de débattre dans toutes les disciplines.

M le proviseur souligne la complexité pour les élèves d'aborder ce sujet avec leurs camarades, leur crainte de s'exprimer.

Un parent trouve inimaginable de se faire tuer pour avoir donné un cours.

Un élève intervient au sujet de la liberté d'expression en disant hésiter à prendre la parole sur certains sujets de peur d'être traité de complotiste ou de stupide.

Un enseignant répond que les enseignants sont là pour rassurer et permettre à tous de s'exprimer, ce qui a été possible dans le groupe de onze élèves à sa charge.

Un élève remarque que ce qui est possible à onze est plus difficile dans un groupe de trente-six.

Un enseignant revient sur les faits du l'assassinat de M PATY et déplore le manque de soutien de la hiérarchie de l'Education Nationale, non pas au niveau de l'établissement mais du Rectorat, et le fait que la vidéo du parent n'ait pas été retirée des réseaux sociaux pendant quatre jours.

Un élève intervient pour indiquer qu'il n'avait pas imaginé l'impact qu'avait eu cet assassinat sur les enseignants et que cette demi-journée d'hommage lui avait permis d'en cerner les enjeux.

Il est rappelé que c'est le premier cas de meurtre d'un enseignant pour ses idées depuis 1945.

4. QUESTIONS DIVERSES

Un enseignant demande si les réunions parents-professeurs seront maintenues.

M le proviseur indiquent qu'elles sont annulées en raison de l'effet conjugué du confinement et du plan vigipirate renforcé. Une communication est prévue en ce sens à l'attention de toute la communauté éducative.

Plusieurs questions sont ensuite posées concernant différents points d'organisation matérielle, Mme l'Adjoint-Gestionnaire répond que cela sera traité par l'Intendance le plus tôt possible et qu'il ne faut pas hésiter à interpeller son service à ce sujet. Est aussi abordé une éventuelle évolution des régimes DP du fait du confinement. Un travail sur ce sujet sera mené et présenté lors du CA du 5.11.20 dans la mesure du possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35

La secrétaire de séance


Christine DAVID

Le chef d'établissement

Olivier CASTEL

